Le Mali renvoie deux clandestins vers la France… car ils ne pouvaient pas prouver qu'ils étaient réellement Maliens

01/01/2017 à 15h11

Le Mali a refoulé deux personnes qui ont été expulsées de France. Selon le gouvernement malien, elles sont arrivées à Bamako à l'aide de « laissez-passer européens ». Mais, elles n'avaient en leur possession aucun passeport ou document malien.

> *Dans un communiqué, le gouvernement a précisé: « Pas question d'accepter des reconduites avec des laissez-passer européens, seuls les documents maliens sont valables ». Avant de lancer une mise en garde sévère aux compagnies aériennes qui acceptent de transporter ces refoulés.*

Les autorités maliennes ont condamné l'utilisation du «laissez-passez» européen dans les cas d'expulsion, en le qualifiant de «contraire aux conventions internationales».
Les autorités françaises n'ont pas encore fait de commentaire.

Tensions sur la question des sans-papiers expulsés

La polémique enfle ces derniers jours au Mali sur de supposés accords de réadmissions que Bamako aurait signé avec l'Union européenne. En signe de protestation, des Maliens résidant en France occupent le consulat de leur pays.

Au cours du Sommet de La Valette de 2015 entre les dirigeants européens et africains, l'UE a accepté de constituer un fonds d'urgence d'un montant de 1,8 milliard d'euros pour l'aide au développement aux pays africains en échange de leur

coopération au rapatriement des demandeurs d’asile déboutés

MaltaToday / BBC
Merci à **Francis**